**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018**

L’an deux mille dix-huit le Vingt-trois Mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien Sous Chomérac s’est réuni, sous la présidence de Madame PALIX Dominique, Maire.

**PRESENTS** : Mmes BOUCHET Bernadette – BROET Sarah – MENIAUD Aline - PALIX Dominique – PLATZ Cécile - TAVERNIER Delphine – Mrs DAGORN Jean-Luc – FEROUSSIER Jean-Michel - PETERMANN Frédéric - VIGNAL Dominique

**ABSENTS EXCUSES** : Mme PALAOROA Andréa - Mrs BASTIDE Alain - MAURY Thierry

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mr PETERMANN Frédéric

* **ORDRE DU JOUR** :
* Décision Modificative N°1 commune,
* Mise en place paiement par TIPI,
* Aménagement place le Côteau,
* Questions diverses.

-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

En ouverture de séance le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l’unanimité. Madame le Maire demande l’autorisation de rajouter deux délibérations à l’ordre du jour, l’une pour une aide financière l’autre pour la nomination de deux nouveaux membres à la Commission des Œuvres sociales. Le Conseil Municipal est favorable à cette demande.

La commission de rédaction du Bulletin Municipal est félicitée pour la réalisation du bulletin N° 20 distribué à la population ces derniers jours.

 **Décision Modificative N° 1 Commune** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d’établir une décision modificative, elle est approuvée à l’unanimité des membres présents et s’établit ainsi :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Désignation** | **Diminution sur crédits ouverts** | **Augmentation sur crédits ouverts** |
| D21318 : Autres bâtiments publics |  | 846 000,00 € |
| **TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales** |  | **846 000,00 €** |
| R 238 : Avance / cde immo. corporelle |  | 846 000 ,00 € |
| **TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales** |  | **846 000,00 €** |

 **Mise en place paiement par TIPI** : Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, Madame le Maire propose de mettre en place le dispositif TIPI. Ce traitement informatisé dénommé « TIPI » (Titre Payables par Internet) mis en place avec le concours de la Direction Générale des Finances Publiques permet la gestion du paiement par internet, dans le respect de la réglementation bancaire, des titres de recettes et factures de régie émis par les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux.

Le présent traitement dispose d’un serveur de télépaiement par carte bancaire pour assurer le paiement par carte bancaire des créances des collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux.

La mise en place de ce traitement informatique permettra aux usagers de payer en ligne, via internet, les factures du service « assainissement collectif » à compter de l’exercice 2018 ainsi que les règlements de garderie périscolaire.

Ce dispositif améliore par ailleurs l’efficacité du recouvrement par le comptable public des recettes qui y sont éligibles. Le coût de ce service est à la charge de la collectivité, tout en demeurant modéré (0,25 % du montant + 0,10 € par transaction).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents,

APPROUVE la mise en place du paiement en ligne des titres de recettes via le dispositif TIPI dans le cadre de la facturation de l’assainissement collectif pour le service assainissement et de la facturation des garderies périscolaires pour la commune et ce à compter de ce jour après signature de la convention et paramétrage.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service TIPI,

DONNE pouvoir à Madame le Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

 **Travaux Place Le Côteau** : suite à une rencontre avec les habitants de ce quartier, ils souhaitent une place fonctionnelle avec possibilité de retournement sans espaces verts, ils demandent également l’abattage des arbres et la remise en place du poteau d’éclairage public au centre de la place. La collectivité devra être attentive à la collecte des eaux pluviales dans ce quartier. Plusieurs solutions sont proposées au Conseil Municipal, à l’issue du débat il est retenu la réalisation de la place en enrobé avec un rond-point en béton balayé dans lequel sera installé le mât d’éclairage public. Les places de parking ne seront pas positionnées dans l’immédiat.

 **Aide financière** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal d’un dossier de demande d’aide financière concernant une personne domiciliée sur notre commune.

Cette personne seule avec des revenus faibles rencontre des difficultés pour régler sa facture de cantine et d’assainissement (s’élevant à 204.69 Euros). Il est proposé par la Commission des Œuvres Sociales une aide d’un montant de 200 €uros directement versée à la Trésorerie du Teil.

Le Conseil Municipal après délibération, à l’unanimité APPROUVE cette proposition,

AUTORISE Madame le Maire à établir le mandat correspondant.

 **Commission Œuvres sociales** : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 09 mars 2016 concernant la création de la Commission des Œuvres Sociales.

Elle informe que deux personnes extérieures au Conseil Municipal viendront compléter la commission : Madame MARIUS Juliette et Madame DURAND AURIAS Emilie.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve cette proposition à l’unanimité.

 **QUESTIONS DIVERSES :**

 **Plan** **Local d’Urbanisme** : l’étude pré opérationnelle pour l’aménagement de la zone de Théoulières a été adressée à l’ensemble des conseillers le 22 Mai, l’examen de ce dossier est reporté au prochain Conseil, tout le monde n’ayant pas eu le temps d’en prendre connaissance.

 Sites remarquables : le PLU peut contenir une liste d’éléments remarquables sur le territoire de la commune afin de les protéger. Le Conseil Municipal décide de retenir les sites suivants : Les hameaux des Bouyons, de Chazettes, des Mathieux, des Archilets (à l’ouest), des Boutiers. Le bâtiment de l’Eglise, l’ancienne fabrique en briques en face de l’Eglise, l’allée d’arbres menant au Château Route de Lagrange, Le lavoir des Bouyons, les différentes faysses (murs de pierres sèches) et un cyprès situé dans les Grads.

Un règlement spécifique devra être rédigé pour ces zones.

Lecture est donnée d’un courrier sollicitant la constructibilité d’un terrain situé à Ozon, il n’y aura pas de réponse apportée, cette demande ayant déjà été faite à plusieurs reprises, la collectivité y a déjà répondue.

 **Utilisation des voies communales** : des camions utilisent actuellement le chemin rural des Mathieux à la Voie Communale N° 1 pour se rendre dans les Grads sur la commune du Pouzin. Un élevage de porc a été installé et des travaux de construction de bâtiments sont en train de se réaliser, en l’état actuel l’accès n’est pas possible par la commune du Pouzin.

Il a été constaté la détérioration du chemin rural, les camions chargés ont défoncé l’assiette du chemin et les coupes d’eau n’existent plus.

Les propriétaires de l’élevage se sont engagés à remettre en état la piste, les camions seront autorisés à passer jusqu’à la fin de l’été (date à laquelle la commune du Pouzin aura réalisé des travaux pour pouvoir faire passer les gros véhicules par Le Pouzin. Un écrit sera signé entre les éleveurs et la collectivité pour clarifier la situation.

 **Spectacle** : un spectacle de cirque sera donné dans le cadre du festival de La Cascade dans la cour de l’école le Mardi 05 Juin à 16 H 45, enfants, parents, grands-parents,

amis ou habitants de St Symphorien, venez nombreux les applaudir. Une collation offerte par la collectivité suivra cette manifestation.

 **Conseil Municipal des Jeunes** : cette commission sera ouverte aux parents d’élèves de l’école qui souhaitent s’investir pour la jeunesse.

 **Remise des calculettes aux enfants de CM2** : comme chaque année, les CM2 se verront remettre une calculatrice pour leur départ en 6éme, cette cérémonie se déroulera le

Jeudi 28 Juin à 16 H 30 en Mairie.

 **Bibliothèque** : une réunion a eu lieu avec les nouveaux bénévoles de la bibliothèque pour présenter le nouveau fonctionnement, une réunion est programmée avec la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron le 31 Mai prochain. Nous recherchons toujours des volontaires pour étoffer l’équipe.

Les instituteurs pourront également être rencontrés à la rentrée.

 **Fête du Barrés** : elle s’est déroulée dans de bonnes conditions et un peu de nostalgie de quitter ce beau site de La Duranne (les mesures de sécurité ne pouvant être respectées, un autre lieu sera défini).

 **Informations Diverses :**

Prochain Conseil Municipal : le Mercredi 13 Juin à 18 Heures

Invitation : temps d’échange autour d’une exposition ‟  le Temps du Bivouac ” le 1er Juin à

19 h au CAUE de l’Ardèche à Privas

Fête des voisins à la Centrale de Cruas Meysse le Mercredi 06 Juin à 18 H 30

 Séance levée à 21 Heures 15.

 Fait à Saint Symphorien sous Chomérac le 24 Mai 2018,

 Madame le Maire,